

DOCTRINE

691

Dossier : Crimes et procès de masse

Maryse Alié, Janet Anderson, Isabelle Delpla,
Benjamin Duerr, Marina Eudes,
Marie-Laurence Hébert-Dolbec, Frédéric Mégret,
Irene Milazzo et Damien Scalia

751

Le droit au silence en procédure pénale

Philippe Collet

RSC

Revue de science criminelle
et de droit pénal comparé

CHRONIQUES

777

Légitimation de l'infraction : liberté d'expression pour tous !... vraiment ?

Xavier Pin

806

Escroquerie au jugement

Haritini Matsopoulou

825

Comment la juridiction correctionnelle doit-elle procéder pour retenir une circonstance aggravante non visée par l'acte la saisissant ?

Jean-Paul Valat

833

Protéger pénalement la propriété oisive

Guillaume Beaussonie

845

L'infanticide en France : périmètre et estimation d'une infraction complexe

Aurélien Langlade, Keltoume Larchet
et Coline Tessier

ref : 552304



Lefebvre Dalloz

DALLOZ



DOCTRINE

- Dossier. Crimes et procès de masse** p. 691
- Face aux crimes de masse : les procès de masse, entre symbole impossible et pratique délicate
Par Marie-Laurence Hébert-Dolbec, Frédéric Mégret
et Damien Scalia p. 693
- Les procès de masse et les médias de masse à Nuremberg
et dans les tribunaux internationaux modernes
Par Janet Anderson et Benjamin Duerr p. 699
- Enquêtes collectives et procès individuels : les raisons d'un écart
Le cas du TPIY
Par Isabelle Delpla p. 709
- Compétence complémentaire de la CPI et crimes de masse en Ituri, RDC :
réflexions critiques relatives à la détermination du champ des poursuites
et à l'option des « mini-procès »
Par Maryse Alié p. 721
- Les procès de masse : délicat équilibre entre vérité judiciaire
et garanties procédurales
Par Irene Milazzo p. 735
- Quelle articulation entre droit à la justice et droit au procès équitable
dans les procès de masse ?
Par Marina Eudes p. 743
- Le droit au silence en procédure pénale
Par Philippe Collet p. 751

CHRONIQUES

Chronique de jurisprudence

Droit pénal général

Par Xavier Pin p. 777

Infractions contre les personnes

Par Yves Mayaud p. 785

Infractions contre les biens

Par Haritini Matsopoulou p. 801

Infractions relevant du droit de la concurrence

Par Marie-Christine Sordino p. 811

Infractions relevant du droit social

Par Agnès Cerf-Hollender p. 821

Procédure pénale

Par Jean-Paul Valat p. 825

Chronique législative

Droit pénal

Par Guillaume Beaussonie
et Marc Segonds p. 833

Chronique de droit pénal constitutionnel

Par Antoine Botton p. 839

Chronique de criminologie

L'infanticide en France : périmètre
et estimation d'une infraction complexe
Par Aurélien Langlade, Keltoume Larchet
et Coline Tessier p. 845

Chronique de droit des Outre-mer

Par Emmanuelle Gindre
et Sabrina Lavric p. 861

Chronique internationale

Droit pénal international
Par Gilbert Bitti p. 875

Droit de l'Union européenne
Par Juliette Tricot p. 909

BIBLIOGRAPHIE

Notes bibliographiques p. 937
Périodiques de langue française
Périodiques professionnels
et assimilés p. 949

TABLES

Table analytique 2023 p. 957

Note à l'attention des auteurs

Toute la correspondance relative à la rédaction de la Revue doit être adressée à :
Secrétariat de la Revue de science criminelle et de droit comparé
E-mail : rscdpc.secretariat@gmail.com

Ou

Université Paris Nanterre
UFR Droit et science politique
Centre de droit pénal et de criminologie (Revue de science criminelle)
200 avenue de la République 92001 Nanterre

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Lefebvre-Daloz
Tour Lefebvre Daloz - 10 place des Vosges -
CS 90358 - 92072 Paris La Défense Cedex

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.



Dossier

Crimes et procès de masse

Face aux crimes de masse : les procès de masse, entre symbole impossible et pratique délicate Par Frédéric Mégret, Damien Scalia et Marie-Laurence Hébert-Dolbec.....	693
Les procès de masse et les médias de masse à Nuremberg et dans les tribunaux internationaux modernes Par Janet Anderson et Benjamin Duerr	699
Enquêtes collectives et procès individuels : les raisons d'un écart Le cas du TPIY Par Isabelle Delpa	709
Compétence complémentaire de la CPI et crimes de masse en Ituri, RDC : réflexions critiques relatives à la détermination du champ des poursuites et à l'option des « mini-procès » Par Maryse Alié	721
Les procès de masse : délicat équilibre entre vérité judiciaire et garanties procédurales Par Irene Milazzo.....	735
Quelle articulation entre droit à la justice et droit au procès équitable dans les procès de masse ? Par Marina Eudes.....	743